

Rapport d'activité du médecin d'équipe

Tir sur cible subaquatique

Saison 2016-17

Dr FX Lécuyer



AU VIEUX

CAMPEUR

FRANCE
FFESSM

Réunions de travail CMPN



Stage Compétition Tir sur Cible

(Avec la participation de l'équipe de France)

Le stage Compétition te permettra d'apprendre les techniques dignes des champions.
POUR FAIRE PROGRESSER TON NIVEAU ENTRE COPAINS !!

Le Dimanche 16 Octobre 2016

8h30/17H30

Piscine de Chambray-les-Tours 5 Rue Rolland Pilain 37170

BESOIN D'INFORMATION ?

Vous pouvez contacter : Dominique GENARD

Mail : comm_tir@codep37fessm.fr

Portable : 06 82 70 00 33

COMMENT S'INSCRIRE ?



Inscription-Facile

Cliquez sur le lien :

<https://www.inscription-facile.com/form/XfDn7KQJ5GTWbybyvtuz1>

Inscription 20€

PROGRAMME

Théorie

Les principes fondamentaux d'un entraînement
Différent types d'entraînement
Le dopage
La physiologie du sportif
L'alimentation, hydratation avant et pendant une compétition
Préparation physique (hors bassin)

Pratique (filmé GoPro)

Echauffement avant une épreuve en compétition, relaxation
Le tir à la volée
Comme effectuer un demi-tour efficace
Prise de poignée, La position à la gueuse
La visée et comment déclencher le tir
Préparation de son arbalète



CHAMPIONNATS DE FRANCE des sports subaquatiques

Du **9 au 11** et du **17 au 20 mai 2013**
MONTLUÇON



Fédération française d'études
et de sports sous-marins



Louroux-Hodement

Saint-Victor

Mazirat - Teillet - Argenty

APNÉE
HOCKEY SUBAQUATIQUE
NAGE AVEC PALMES
ORIENTATION
SUBAQUATIQUE
TIR SUR CIBLE

Programme détaillé sur
www.ffesm.fr



Encadrement médical du stage de préparation et sélection EDE





Le tir sur cible subaquatique
J'aime cette Page · 2 novembre 2017 ·

Cours sur le dopage par le doc 😊

J'aime Commenter Partager

5

Votre commentaire...
Appuyez sur Entrée pour publier.

Suggestions de groupes Voir tout



Inspecteurs de l'Environnement
410 membres

+ S'inscrire

Bilan sanitaire

- Coupure lors d'un relais avec une palme (voilure en carbone)
-
- Proposition : recouvrir le bord de fuite d'un scotch « d'électricien »

Réunion sport-santé sur le salon de la plongée = **Palmez vers votre bien-être**



Réunion scientifique de la Salpêtrière



Veille réglementaire



https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20180216

133 %



vendredi 16 février 2018

Informations de mise à jour

[Accueil](#) [Droit français](#) [Droit européen](#) [Droit international](#) [Traductions](#) **[Bases de données](#)**

Vous êtes dans : [Accueil](#) > [Les codes en vigueur](#) > [Code du sport](#).

Code du sport.

[Masquer le panneau de navigation](#)

[Imprimer](#)

Navigation

Code du sport

(Dernière modification : 19 janvier 2018)

► **Version en vigueur au 16 février 2018**

Version consolidée à la date du ...

Jour Mois Année
16 Février 2018 [Consulter](#)
Ex: 2018

Masquer la navigation dans le code

Sommaire

- Partie législative
- Partie réglementaire - Décrets
- Partie réglementaire - Arrêtés
- ANNEXES

Code du sport

Version consolidée au 19 janvier 2018

Partie législative

LIVRE Ier : ORGANISATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

TITRE PRÉLIMINAIRE : PRINCIPES GÉNÉRAUX ([Articles L100-1 à L100-4](#))

TITRE Ier : PERSONNES PUBLIQUES

Chapitre Ier : Etat ([Articles L111-1 à L111-3](#))

Chapitre II : Etablissements publics nationaux

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre III : Collectivités territoriales ([Articles L113-1 à L113-3](#))

Chapitre IV : Répartition des missions et des compétences entre l'Etat et les régions dans l'organisation et le fonctionnement des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive

Section 1 : Répartition des missions et des compétences entre l'Etat et les régions ([Articles L114-1 à L114-9](#))



21:22

Élaboration du recueil d'incident

- Nécessaire à la prévention
- Déjà prévu par DTN dans projet de performance fédéral 2017-2020 ... et validé par arrêté ministériel du 19 décembre 2017 !
- Refusé CDN février 2018

PRINCIPE VALIDE PAR LE MINISTRE et MOYEN REFUSE PAR CDN



[RETOUR](#)

LE PPF (PARCOURS DE PERFORMANCE FÉDÉRAL) EST VALIDÉ

Par arrêté du 19 décembre 2017, la Ministre des Sports Laura Flessel a validé le PPF (projet de performance fédéral) de la Ffessm. Par cet acte juridique, elle approuve les orientations stratégiques de notre fédération pour les 2 prochaines olympiades, c'est à dire jusqu'à 2024 inclus.

La Ministre conclut son courrier par:

"Je tiens encore une fois à vous féliciter pour le travail accompli et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée".

Il faut ici rappeler que le PPF doit rester un cadre vivant et adaptable aux évolutions que connaîtra la nage avec palmes et aux besoins des sportifs de haut niveau.

Jean-Louis Blanchard,
président Ffessm

Rapport sanitaire de clôture de stage/compétition

A adresser par courrier ou mail au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages et examens N4 et MF2.

Rempli par : (fonction :)

DISCIPLINE :

MANIFESTATION :

Date du stage/de la compétition :

Nombre de participants :

- dont - compétiteurs/stagiaires :
- encadrants :
- juges :

Nombres d'incidents :

- Bénins (pas d'interruption de l'activité) :
- De faible gravité (interruption de l'activité sans nécessité de soin) :
- De gravité modéré (nécessité de soin ou de consultation médicale) :
- De gravité certaine (nécessité d'hospitalisation) :
- Ayant conduit à un décès :

La rédaction et la transmission de cette fiche au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages technique N4 et MF2 est obligatoire même en cas de nombre d'incident nul.

Pour chaque incident doit être délivrer une fiche spécifique individuelle.

Date et signature du déclarant :

Fiche individuelle de recueil d'incident au cours de la pratique fédérale (stage/compétition)

Rempli par : Tel : Nom de la victime (facultatif) :

Date et lieu :

DISCIPLINE :

NATURE DE L'INCIDENT :

- traumatisme physique, plaie, ... :
- barotraumatique :
- biochimique : hypoxie (syncope et samba) Accident de décompression
- autre (y compris noyade, OPI) :

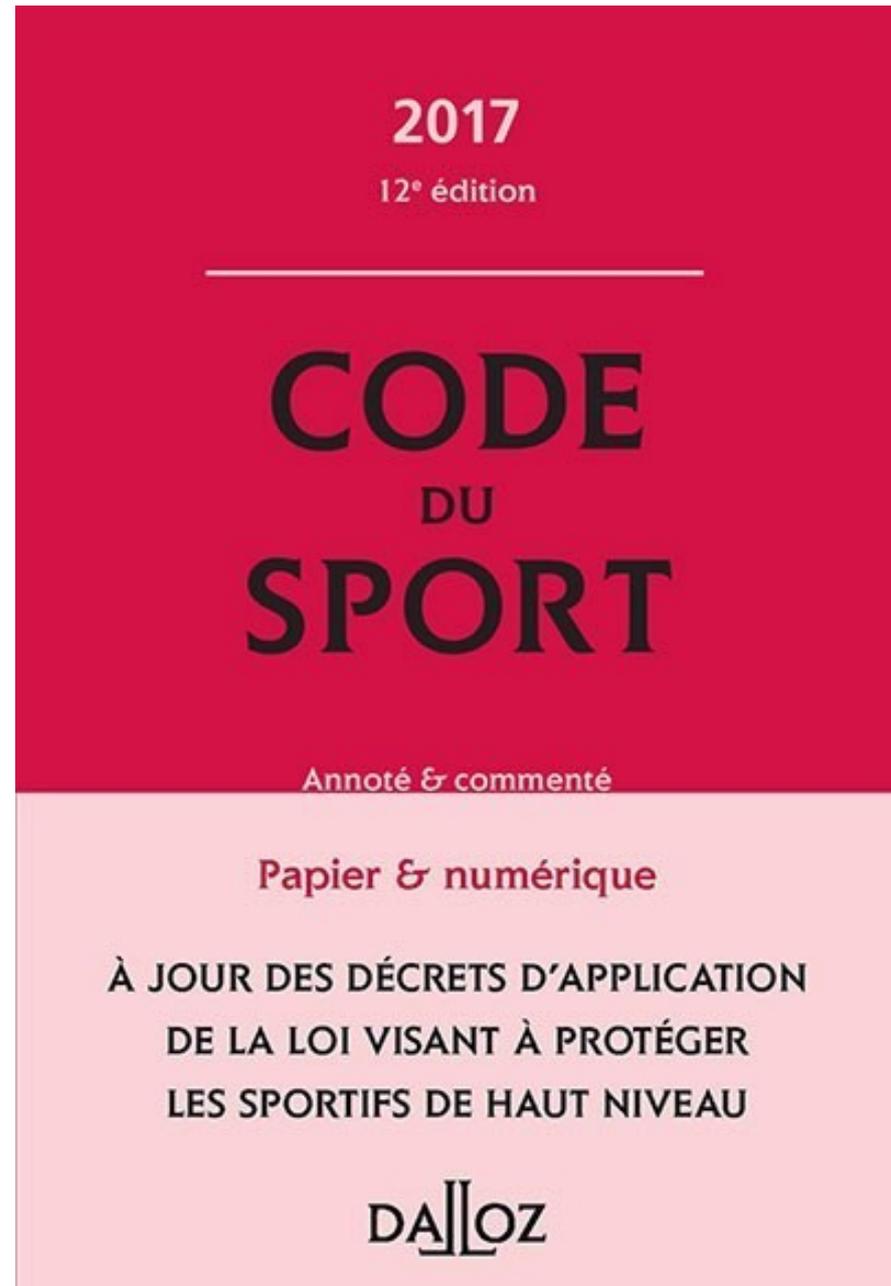
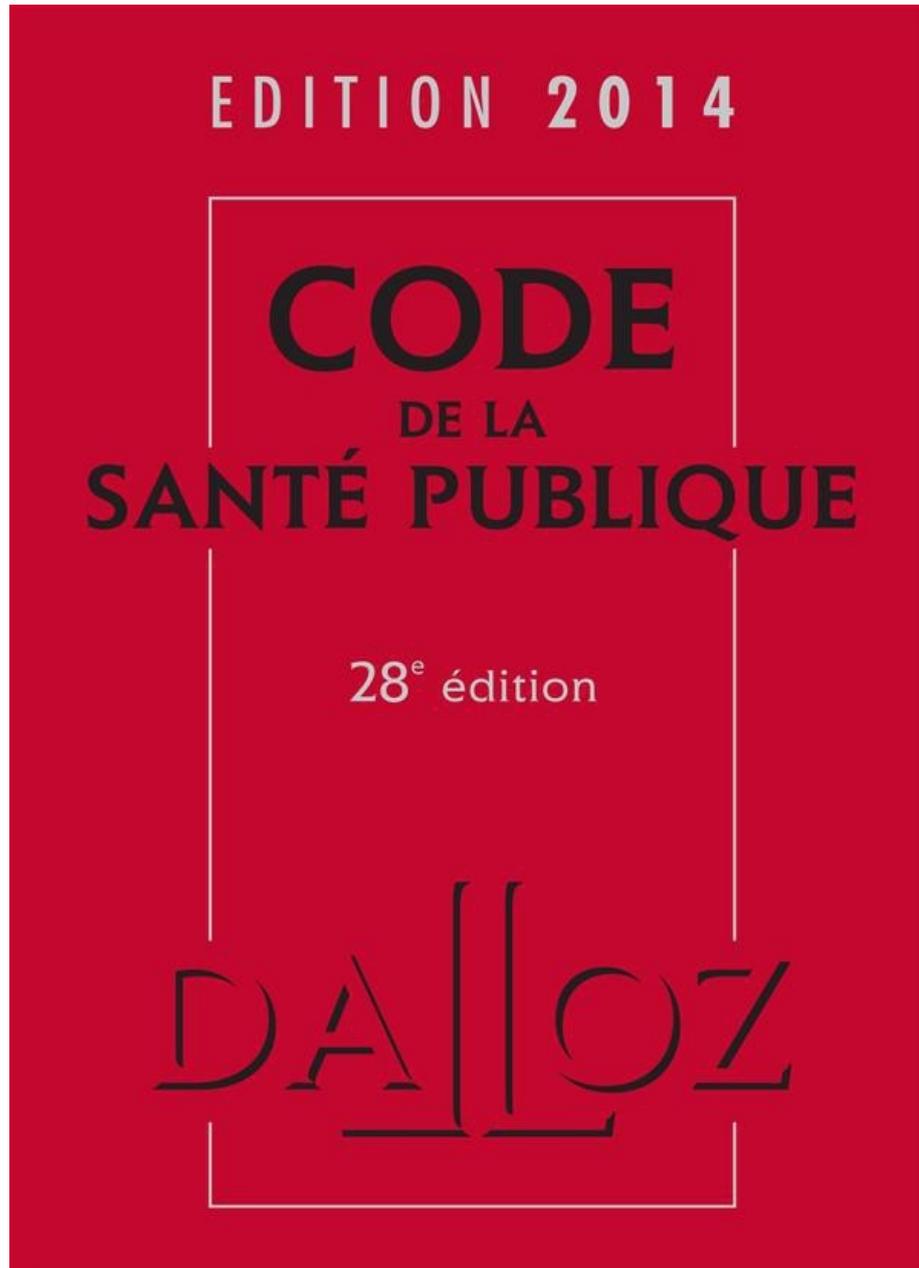
DESCRIPTION SUCCINCTE (circonstance et constatations)

GRAVITÉ À PRIORI :

- bénin/faible gravité sans arrêt de l'activité avec arrêt de l'activité
- nécessité de consultation médicale Urgente Différée
- nécessité d'hospitalisation : moins de 12H moins de 24H plus de 24H
- Décès

Document à transmettre par courrier ou mail au médecin de la commission sportive concernée ou au médecin de la CMPR pour les stages et examens N4 et MF2.

Mise à jour du règlement médical



Défense de l'indépendance professionnelle

- Code de la santé publique :
- Article R4127-5
-
- « Le médecin ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit. »
-
-

Une interdiction de recommandation ? (reco validée par CDN puisque issu art 10.3 règlement médical 2014)

Le 28/08/2017 08:57, « Président » <president@ffessm.fr> a écrit :

Bjr Anne,
Bjr chers tous,

"La CMPN recommande que pour", sur le site CMPN, est un paragraphe catastrophique. Non seulement il va à l'encontre du décret, notamment pour la compétition, d'autre part il abuse du principe de recommandation, à utiliser avec grande modération car sinon nous aurons la majorité de nos licenciés qui entreront sous un régime de recommandation et non pas de principe général du décret. Enfin certains des éléments de ton texte n'ont pas été ni approuvés ni rendus exécutoires par le CDN.

À enlever stp en attente de:

- la circulaire de rentrée, envoyée à tous par le Secrétariat
- le calage entre toi+MFN+directeur prévu sous peu.

Bises.

Jean-Louis Blanchard
Président de la FFESSM





Avenir

